

La Cour d'appel de Paris demande à France 2 les rushes sur l'incident al-Dura

Par Véronique Chemla pour Guysen International News

19 septembre 2007 23:07



La Cour d'appel de Paris a examiné le 19 septembre 2007 l'appel formé par Philippe Karsenty, directeur de l'agence de notation des médias Media-Ratings (M-R), condamné pour diffamation dans l'affaire al-Dura qui l'oppose à France 2 et à son correspondant à Jérusalem, Charles Enderlin. Devant les incohérences du reportage de France 2 diffusé le 30 septembre 2000 et soulevées par l'appelant, la Cour a demandé aux intimés - la chaîne publique et son journaliste - de lui fournir les 27 minutes de rushes afin de savoir si cette chaîne a alors

diffusé des images mises en scène et ne correspondant pas à la situation réelle au carrefour de Netzarim, dans la bande de Gaza, à l'automne 2000.

Les faits sont têtus. Les juges aussi, et les rushes incontournables.

Telle pourrait être la conclusion de l'audience pleine de rebondissements devant la 11e chambre de la Cour d'appel de Paris présidée, avec une autorité constante dans sa fermeté, par Laurence Trébuçq.

Celle-ci s'oppose d'abord à la présentation du document composé d'extraits d'images de France 2 sur le grand écran amené par Philippe Karsenty. Elle veut voir les images présentées par France 2 à l'époque des faits. Toutes, dans leur ordre de diffusion, et non un montage.

«L'icône médiatique de l'Intifadah II»

Dès la fin du résumé de l'affaire par une conseillère de la Cour, Me Marc Lévy, avocat de Philippe Karsenty, explique les raisons pour lesquelles il demande la communication des rushes du reportage incriminé et leur expertise technique : *« Le TGI estime : « Vous ne pouvez pas inférer de ce que 90% des images des rushes sont des scènes [de guerre] jouées, que les 10% restants sont aussi des images de scènes jouées ». Pour apprécier ceux-ci, il faut une expertise afin de déterminer s'il s'agit du même lieu, s'il y a eu des coupes, des actions répétées. Déjà, 90%, c'est une forte indication... Il faut un minimum de loyauté dans les débats judiciaires en matière de diffamation. Le Parquet s'était ému [du refus de France 2 de communiquer ses rushes] ».*

Une argumentation qui ne convainc pas l'avocat général, Antoine Bartoli qui susurre : *« Sont poursuivis les propos imputés à Philippe Karsenty, pas les rushes. Pour apprécier ses affirmations [notamment dans son communiqué de presse du 22 novembre 2004], il faut se placer au moment où ses propos ont été tenus, sans avoir connaissance des rushes. Qu'apporterait l'expertise technique en matière de diffamation ? »*

« Cette communication n'a pas lieu d'être », assène Me Bénédicte Amblard qui campe sur cette position depuis un an. Et d'ajouter dédaigneusement : « La France n'a pas à déférer à la demande de Philippe Karsenty qui juge que c'est un élément important ! C'est sans incidence et sans fondement pratique ». Et d'alléguer une instrumentalisation par l'agence de presse Metula News Agency (MENA). Et de citer à son renfort la journaliste Elisabeth Schemla.

Me Marc Lévy précise pourtant que l'historien américain *« Richard Landes a pu voir ces rushes, et sur la foi de ses déclarations, Philippe Karsenty a mené son enquête et tenu ses propos ».*



La présidente est dubitative, et prononce une suspension d'audience.

Au bout d'une dizaine de minutes, la Cour *« joint l'incident au fond et se réserve la possibilité d'y revenir lors des*

débats ».

Donc, sur le petit écran du poste de télévision placé près des magistrats, vont défiler les images des reportages diffusés par France 2 lors de ses JT à l'automne 2000.

Dès l'abord, Laurence Trébuçq refuse de confier la télécommande à l'appelant qui souhaite effectuer des arrêts sur images et analyser certaines images : « *M. Karsenty n'est pas maître du jeu* ».

30 septembre 2000. Charles Enderlin commente ainsi un reportage de 50 secondes du cameraman palestinien Talal Abu Rahma diffusé par le JT de France 2 : « *Près de l'implantation de Netzarim (bande de Gaza)... Jamal et son fils Mohamed (12 ans) sont la cible des tirs venus des positions israéliennes. Son père tente de le protéger... Une nouvelle rafale. Mohamed est mort et son père gravement blessé* ».

Très vite, Philippe Karsenty, tendu, va lister avec clarté, en mots simples, les principales bizarreries et incohérences des images diffusées par les JT de France 2 à l'automne 2000.

Lesquelles ? « *Une ambulance qui démarre deux secondes après qu'un Palestinien soit touché. ? Les al-Dura se sont rendus à un marché de voitures d'occasion, alors que ce jour-là était décrété grève générale, donc tous les magasins étaient fermés. L'impact rond des balles qui viennent d'en face, donc de la position palestinienne. L'absence de tirs en provenance de la position israélienne, malgré les affirmations de Charles Enderlin. L'absence de sang [sur les corps] alors que Mohamed al-Dura aurait été touché par trois balles, et son père par 12. Des images floues. L'incohérence des mouvements de l'enfant présumé mort. Le cameraman de Reuters est à un mètre des al-Dura, et n'est pas touché par la pluie de balles. Y a-t-il eu 40 ou 45 minutes de tirs* ».

Me Bénédicte Amblard montre de légers signes d'agacement. Au fur et à mesure des questions pressantes, de plus en plus précises, de la présidente, son teint pâlit et ses joues s'empourprent. L'audience ne se déroule pas aussi facilement qu'à l'automne 2006. La présidente est curieuse. On peut suivre aisément sa démarche dans la recherche de la vérité, dans sa volonté de distinguer les images authentiques des images jouées par les Palestiniens. On peut aussi repérer ses difficultés à trouver les mots pour formuler ses questions par ses tâtonnements linguistiques.

« *Les critères de PHILTRE ont été violés [selon Philippe Karsenty]. Les scènes diffusées le 30 septembre font parties des fameux rushes que Philippe Karsenty n'a pas pu voir. Parmi ces rushes, y a-t-il des mises en scène qui éventuellement ont été diffusées par France 2 ?* », questionne la présidente de la Cour. C'est LA question au centre des débats.

« *Non* », répond aussitôt Me Bénédicte Amblard.

Un spectateur s'indigne à mi-voix : « *La scène de l'ambulance est jouée !* »

« *Le cameraman a-t-il été entendu ?* », s'enquiert la présidente de la Cour.

« *Non* », précise Me Marc Lévy, avant d'indiquer que Talal Abu Rahma s'est rétracté le 3 octobre 2000, après avoir initialement affirmé sous serment : « *L'enfant a été tué intentionnellement et de sang-froid par l'armée israélienne* ».

La présidente de la Cour regarde le plafond, demeure songeuse, embarrassée, puis décide : « *La Cour va se retirer* ».

De retour dans la salle d'audience, la présidente annonce à la surprise générale : « *La Cour estime devoir voir ces rushes* » Elle demande s'il sera possible de les produire lors d'une prochaine audience, et prévoit une audience au fond, après avoir envisagé une expertise.

Me Bénédicte Amblard exprime ses réticences, tout en précisant que ces rushes sont à Paris.

Voici quelques jours, Charles Enderlin a invité Ben-Dror Yéméni, rédacteur en chef de la rubrique Opinion de *Maariv*, à visionner chez lui ("at home"), en Israël, ces rushes...

La présidente réitère sa demande en usant de l'euphémisme : « *C'est un souhait de la Cour* ».

Nouvelle pause pour permettre à Me Bénédicte Amblard de demander à ses clients de lui indiquer un délai pour

communiquer ces rushes.

Nouvelle reprise d'audience.

L'avocate des intimés déclare n'avoir pas pu joindre ses clients.

La Cour rendra un arrêt le 3 octobre 2007. Elle prévoit de visionner ces rushes le 14 novembre 2007 et entendra les parties sur le fond le 27 février 2008.

Une affaire emblématique

Curieusement, la défense de France 2 et de Charles Enderlin demeure immuable, figée dans un refus de plus en plus problématique, préjudiciable à tous : pas de communication des rushes. Sans avoir perçu que le contexte a changé et que l'affaire al-Dura ternissait l'image de la France dans le monde, et au premier rang celle de la chaîne du service public.

Le 14 août 2007, Richard Prasquier, nouveau président du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France), a demandé à France 2 ces rushes.

Le 10 septembre 2007, l'armée israélienne les a demandés également. Daniel Seaman, directeur du bureau de presse du gouvernement israélien, avait qualifié le "meurtre" de Mohamed al-Dura de canular.

ZOA (Organisation sioniste d'Amérique), CAMERA (Committee for Accuracy in Middle East Reporting in America) et l'association américaine StandWithUs exhortent à attirer l'attention du Président de la République Nicolas Sarkozy sur le refus de France 2 de communiquer ses rushes. Un chef d'Etat dont la lutte, en tant que ministre de l'Intérieur, contre l'antisémitisme en France est louée par les grandes associations juives outre-atlantiques.

En près de quinze jours, la pétition "France 2: Release the Secret Muhammad al Durah Tapes!" destinée à Patrick de Carolis, le président de France Télévisions, et lisible sur le site de Petitiononline, a recueilli déjà 4 533 signatures, et pas seulement en France.

Si aucun journaliste de grands médias français n'est présent lors de cette audience devant la Cour d'appel de Paris, *TheMediaLine*, *FrontPageMagazine*, *The Jerusalem Post*, *Maariv*, *The Washington Times* (« *A possible hoax* », un canular possible)... évoquent sur un ton alarmant l'affaire al-Dura - "La mort de Mohamed [al-Dura] a été un événement médiatique mis en scène visant à ternir la réputation de l'Etat d'Israël et à le diaboliser aux yeux de la communauté internationale en montrant les soldats israéliens comme des tueurs ciblant délibérément des enfants... Cette histoire a causé un dommage à l'honneur et à la dignité de l'Etat d'Israël, et a induit une violence et un terrorisme gratuits contre les Juifs en Israël et dans le monde". Et d'évoquer l'assassinat barbare de deux soldats réservistes israéliens, Yosef Avrahami and Vadim Novesche, le 12 octobre 2000, celui du journaliste américain juif Daniel Pearl en janvier 2002...

Or, la seule transmission de ces rushes suffirait à mettre un terme à la polémique qui enflé dans le monde entier depuis des années, incitant certains à lister les points communs avec l'affaire Dreyfus : implication d'une institution publique nationale, accusation grave – meurtre d'un enfant - portée contre des soldats de l'Etat juif, antisémitisme attisé. Mais, dans l'affaire al-Dura, pas de Zola, ni de Clémenceau... Simplement des personnes isolées qui se battent, sur divers continents, pour faire éclater la vérité.

En persistant dans son refus, France 2 met dans une situation inconfortable Patrick de Carolis, président de France Télévisions et co-auteur avec Bernadette Chirac du livre *Conversation* (Plon). Un dirigeant que, selon *Le Canard enchaîné*, l'Elysée aimerait bien remplacer...

France 2 ne répond pas ainsi au souci de transparence des citoyens qui s'interrogent sur le rôle des médias, leur crédibilité, leurs devoirs, leur éthique et leurs responsabilités, leur impartialité ou leur implication dans des causes partisans.

Pallywood, la propagande médiatique palestinienne

L'incident al-Dura s'est-il produit tel que Charles Enderlin et Talal Abu Rahma l'ont décrit ou est-il une des nombreuses scènes de guerre de Pallywood, cette industrie palestinienne de la propagande ?

Pallywood ? C'est un néologisme forgé à partir de Palestine et Hollywood par l'historien américain Richard Landes

pour désigner la production d'images de la propagande de l'Autorité palestinienne (AP) visant à ternir l'image d'Israël. Peut-être et malheureusement la seule réussite de l'AP.

Une quasi-industrie médiatique et un secret de Polichinelle. Une fabrication ad nauseam de ces images fausses haineuses (faux-tos) qui n'a rien à envier à Hezbollywood. Mais qui ne serait rien sans ses relais et reprises éventuelles par des médias dans le monde entier. Et avec des conséquences terribles.

Pallywood produit ces saynettes filmées interprétées par des acteurs amateurs, dans des décors réels, avec des réalisateurs peu ou prou professionnels, selon des scénographies manichéennes, rôdées, pillées dans la Bible, voire répétitives (foule courant), des sons récurrents (alarmes des ambulances, tirs d'armes), des stéréotypes lassants.

Des exemples ? Une Palestinienne face à un char israélien, un gamin palestinien lançant une pierre grâce à sa fronde...

Un raté de Pallywood : le mort palestinien qui tombe à deux reprises de son linceul, et y remonte prestement, provoquant la panique de la foule qui accompagne le faux cortège funéraire !

L'incident al-Dura est-il une de ces saynètes qui a eu le malheur d'être prise pour authentique et d'induire tant de tragédies ?

Mohamed al-Dura est-il un martyr de la Cause palestinienne ? Ou l'enfant appelé ainsi est-il un acteur amateur d'une historiette filmée et diffusée comme authentique ?

Ces questions seront au centre des prochains débats judiciaires.

Combien de ces acteurs de scènes de guerre jouées dans le macabre décompte diffusé par les Palestiniens et repris souvent sans contestation par de nombreux médias ?

Combien de cameramen palestiniens qui, comme Talal Abu Rahma, considèrent leur « *métier comme un moyen de défendre la cause palestinienne* » ?

Combien de médias ont présenté des saynettes de guerre jouées comme authentiques, soit involontairement, soit par ignorance, ou par crédulité, par confiance, par militantisme, par complicité, par peur de représailles, par la vanité aveuglante et imprudente de détenir un scoop ?

Si cet incident a été joué et a si bien fonctionné, cela révélerait-il l'absence d'un contrôle efficace dans la chaîne journalistique et que les esprits étaient prêts à accepter ces images et leur commentaire ?

Si l'on enlevait toutes ces saynètes palestiniennes jouées et présentées comme faits authentiques, s'apercevrait-on du très lourd tribut humain – essentiellement des civils, et notamment des enfants, parfois des bébés – infligé aux habitants de l'Etat juif par le terrorisme palestinien, soutenu, financé – via notamment une manne internationale - et encouragé par l'Autorité palestinienne ?

Un tribut minoré dans les comparaisons avec des statistiques palestiniennes qui seraient désormais, comme leurs images, ô combien sujettes à caution...

La justice française se prononcera sur les images controversées de la mort de Mohamed al-Dura :

<http://www.guysen.com/articles.php?sid=5049>

Le blog de Philippe Karsenty :

<http://france2-aldoura.blogpremium.com/>

Le site de France 2 :

<http://www.france2.fr/>

Commentaire:

Vos réactions ici:

redaction@guysen.com

Tous les logos et marques de ce site sont la propriété de leurs ayant droits respectifs.
Droits de reproduction et de diffusion réservés © 2005 Guysen Israël News
(Une publication du groupe © G.I.N)

Site developed by  Stats by 